

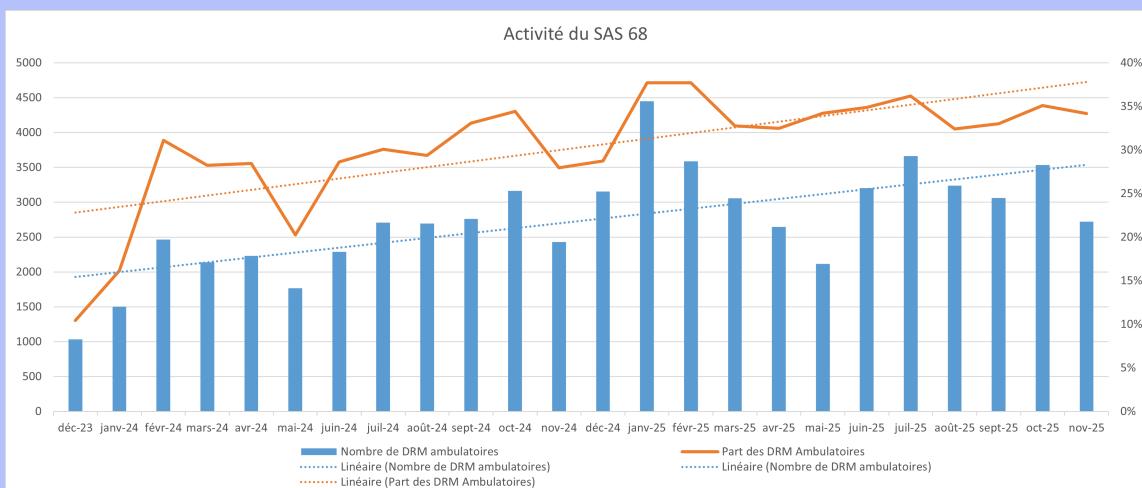
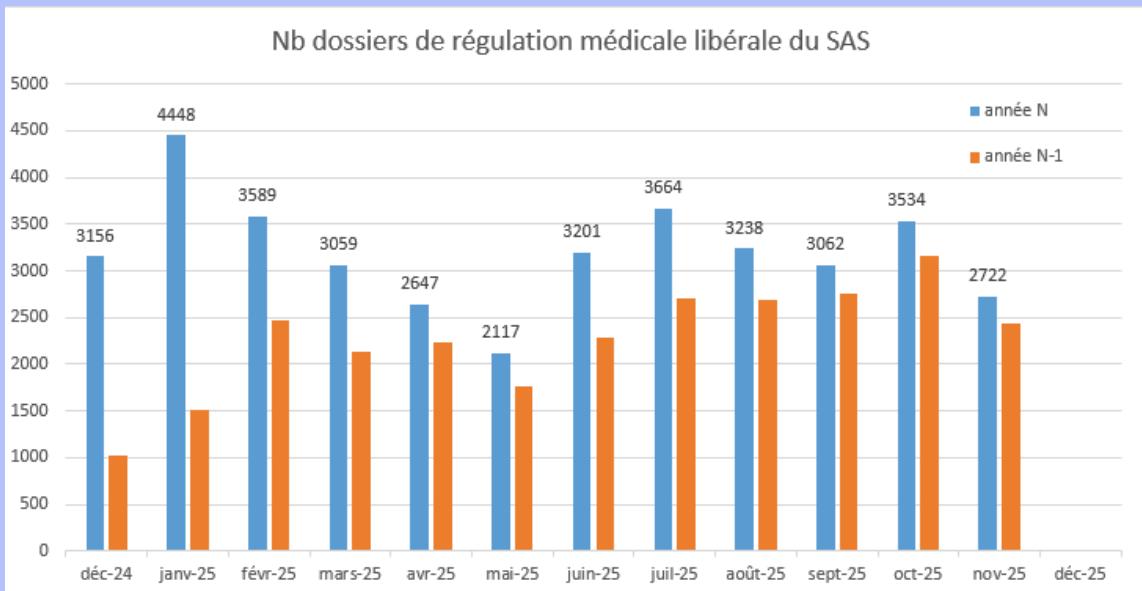
SAS'*Partage*

Sommaire

1. L'activité SAS du mois de novembre 2025
2. Les actu SAS
3. Le coin effecteurs
4. Les filières spécialisées
5. Le coin régulateurs
6. L'agenda



L'activité SAS du mois de
novembre



Nb décisions après régulation entre nov. 2024 et nov. 2025 :

semestre	nb décisions	%
TOTAL	37 822	
Conseil médical	15 672	41%
Consult M Traitant	3 052	8%
Aller aux Urgences	3 728	10%
Envoi ambulance	2 892	8%
Aller à la MMG	2 879	8%
Aller au CNSP	2 088	6%
visite SOS	1 261	3%
Appeler M Garde	1 955	5%
Consult M Effecteur	2 959	8%
TéléConsultation	483	1%
Consult Dentiste	640	2%

Légende :

MMG : Maison médicale de garde

CSPN : Centres de Soins Non Programmés

Les actu SAS

04/12/2025

Deuxième webinaire des régulateurs



Urgences santé 68



SAS 68
Libéral

Adops68
Association Départementale
d'Organisation de la Permanence
des Soins

Le jeudi 4 décembre 2025 a eu lieu le deuxième webinaire des régulateurs ADOPS/SAMU/SAS.

En lien avec la saison hivernale, ont été présenté les bonnes pratiques de régulation des difficultés respiratoires chez l'enfant et chez l'adulte.

Le Dr GIRARD, pédiatre, a ainsi décrit les signes d'alerte et les orientations à proposer en cas de difficultés respiratoires chez l'enfant en insistant sur les signes spécifiques à cette tranche d'âge que sont l'impact sur l'alimentation et la prise en compte de l'avis des parents.

Le Dr DAMOUR médecin urgentiste a rappelé la gradation des prises en charge pour les difficultés respiratoires chez l'adulte en insistant notamment sur la nécessité pour les médecins régulateurs de toujours bien s'entretenir au téléphone avec la personne concernée et pas uniquement le proche qui appelle.

Enfin, le Dr PERNOT a présenté l'intérêt de l'utilisation de la Visio lors de ces régulations en faisant écouter 2 bandes de régulation (anonymisée) et l'apport sur ces deux cas de la Visio qui a été menée.

Les différents orateurs sont disponibles pour répondre aux questions des régulateurs si certains points restent insuffisamment clairs malgré les explications.

N'hésitez pas à vous adresser à votre association de régulation qui transmettra (contact@adops68.fr pour l'ADOPS et contact@sas68liberal.fr pour le SAS 68 libéral).

Les médecins régulateurs n'ayant pas pu assister à ce webinaire sont invité à visionner le webinaire en suivant le lien suivant :

Cliquez ici pour visionner le webinaire du 04/12/2025

Les médecins régulant à distance sont invités à répondre à l'issue du visionnage au QCM permettant de valider leur présence à cette séance.

Le QCM doit être complété avant le 3 janvier 2026 conformément à la charte de régulation à distance.

Cliquez ici pour répondre au QCM permettant de valider votre présence au webinaire

SAVE THE DATE



CAFÉ DES RÉGULATEURS – 15 JANVIER 2026 – BAR À VIN LA QUIILLE

Le prochain Café des régulateurs se tiendra le **15 janvier 2026** au bar à vin La Quille, à Mulhouse, à partir de **20 h**.

Pour celles et ceux qui ne pourront pas se déplacer, une **visioconférence** sera également proposée afin de partager ce moment en direct.

Vous trouverez ci-dessous le lien de connexion pour y accéder :

Lien Visio café des régulateurs 15/01/26

Participez au café des régulateurs !

Le café des régulateurs a été créé afin de permettre aux MRL de se retrouver et d'échanger autour des situations rencontrées en régulation.

Dans un premier temps, ce rendez-vous avait lieu chaque troisième jeudi du mois, de 13h30 à 14h. À la demande des MRL, et suite à un sondage, l'horaire a été modifié pour permettre à un plus grand nombre de participer.

Cependant, malgré ce changement validé par vote, nous constatons que la participation n'a pas réellement augmenté.

Il est pourtant intéressant de prendre part à ce moment d'échanges : les discussions sont à la fois **constructives et conviviales**, et le point de vue des autres médecins régulateurs est toujours enrichissant.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour le prochain café des régulateurs, qui se tiendra le **jeudi 15 janvier 2026**, à partir de 20h en présentiel au **Bar à Vin La Quille**, ainsi qu'en **visioconférence**.

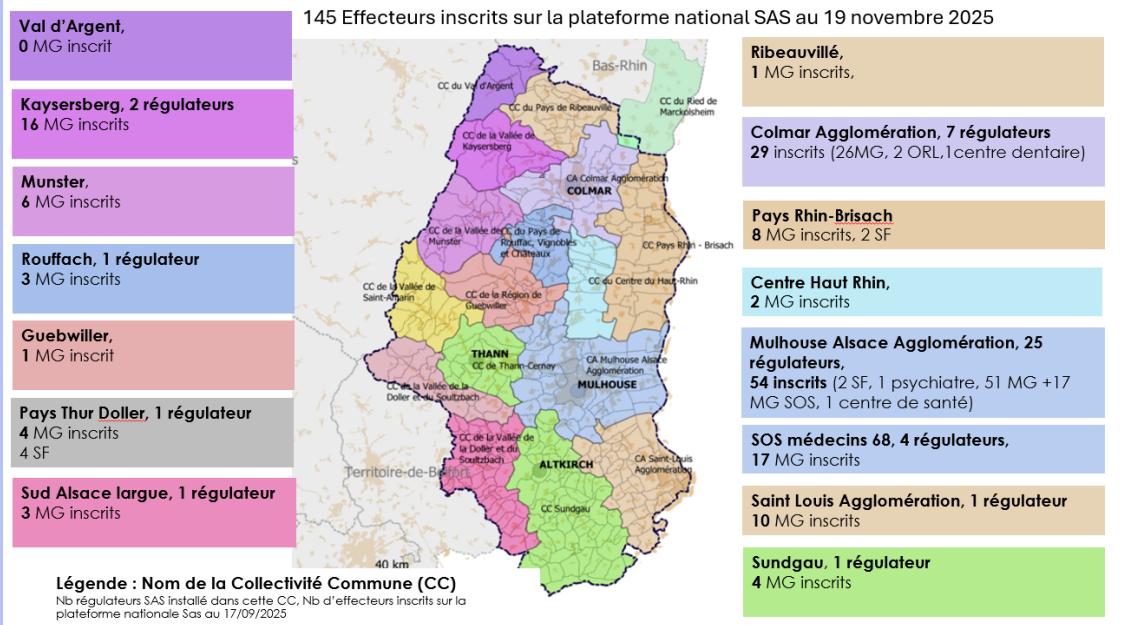
Nous vous attendons nombreux !

Le coin effecteurs

Actuellement, **145 professionnels de santé** du Haut-Rhin participent à la plateforme nationale SAS, représentant différents métiers tels que **médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes**.

Vous trouverez ci-dessous une carte de la répartition actuelle des effecteurs inscrits sur la plateforme nationale SAS.

Durant le mois de novembre 2025, **286 rendez-vous** ont été attribués via la plateforme nationale SAS.



Télécharger la carte des effecteurs SAS au
19/11/2025

Les filières spécialisées



La filière pédiatrique

Suite au Café des régulateurs du mois d'octobre, un MRL a soulevé une situation de possible **négligence parentale** et s'interrogeait sur la

responsabilité du médecin régulateur dans le cas où l'appelant lui fait part de cette suspicion.

Les Drs CHAMPENIER et TRYNISEWSKI ont rencontré le service de pédiatrie du GHRMSA, qui précise que, dans ce type de situation, il convient de **demander à l'appelant** qui suspecte une situation de négligence parentale de compléter une **Fiche de Recueil d'Information Préoccupante** (disponible auprès du superviseur au CRRA 15 si l'appelant ne dispose pas de la fiche) puis de lui demander de l'envoyer à la **Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)** de la CEA à l'adresse suivante : crips@alsace.eu ou par téléphone : 03 89 30 66 66

Les **médecins régulateurs** doivent donc orienter les tiers (familles, enseignants, etc.) constatant une information préoccupante vers la **collectivité européenne d'Alsace service CRIP**.

En cas de **danger immédiat pour l'enfant**, ils doivent orienter l'enfant **vers les urgences pédiatriques**.

Le coin régulateurs



Rencontre avec le CSAPA le CAP

Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) est une structure médico-sociale qui a pour mission d'assurer les actions de prévention, de réduction des risques, d'accompagnement et de soins aux personnes ayant des problèmes de consommation de substance psycho actives.

Une rencontre a eu lieu **en novembre 2025** avec le **CSAPA le Cap de Mulhouse** pour chercher des pistes de réponses aux demandes formulées par les personnes sous traitement substitutif aux opioïdes appelant le SAS pour orientation.

Pour mémoire, **le CSAPA Le CAP intervient à Mulhouse, Thann, St Louis et Altkirch.** Il existe également le CSAPA "Alternative" à Mulhouse. Le CSAPA le Cap prend en charge pour 47% de son activité des demandes liées à l'alcool, 19% à la toxicomanie, 6% la tabacologie et 16% le cannabis. Les délais actuels de premier rdv sont de 1 à 2 mois.

En cas d'appel d'un patient lié à **une demande de renouvellement de traitement de substitution aux opioïdes, la seule solution est de l'adresser à sa pharmacie habituelle** pour voir si elle serait d'accord pour faire l'avance de quelques jours de traitement.

Les femmes enceintes sous traitement substitutif aux opioïdes sont reçues dans 24h tous les CSAPA car l'arrêt brutal présente un risque pour la grossesse.

En cas de demande de démarrage de sevrage, orienter vers un CSAPA en demandant de ne pas démarrer un sevrage total avant le premier rendez-vous.

Les ruptures de traitement d'addiction à la prégabaline et aux benzodiazépines présentent un risque de crise épileptique qui justifie un adressage aux urgences si la pharmacie habituelle ne peut pas dépanner quelques jours dans l'attente du retour du médecin prescripteurs.

TRANSPORTS DE VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Dans son article R. 4224-16, le Code du travail **fait obligation à l'employeur** de prévoir l'organisation des secours à mettre en œuvre dans l'entreprise dans l'hypothèse où un salarié serait victime d'un accident ou d'un malaise.

Ainsi, l'INRS indique dans son référentiel QR 186 (mars 2025) que **la procédure à suivre dans l'entreprise en cas de présence d'un travailleur accidenté doit être détaillée en amont dans le protocole d'organisation des premiers secours de l'entreprise.**

Il rappelle que c'est le SAMU (le raisonnement est le même en cas d'orientation de l'appel vers le SAS) qui évalue l'état de santé de l'accidenté et que c'est la gravité de cet état de santé qui détermine si un transport est nécessaire et le mode de transport (et que par conséquent ce n'est pas systématiquement une ambulance qui doit être déclenchée).

Il évoque également le cas où l'état de la victime ne nécessite pas une prise en charge urgente et précise **qu'il appartient alors au chef d'entreprise d'organiser son retour à domicile en attendant un rendez-vous médical ou son transport vers la structure de soins désignée par le SAMU.**

Documentation questions/réponses sur une victime d'un accident sur le lieu de travail

Cliquez ici pour visualiser la prescription médicale de transport

Bilan mensuel du planning de régulation :

Pour le mois de novembre 2025, **33 médecins régulateurs** ont participé au planning de régulation, dont **17 médecins salariés** et **16 médecins libéraux**.

Le nombre moyen d'heures de régulation par médecin ayant participé au planning du SAS s'élève à 15 heures.

Consulter le planning médical actuel

Le mot des OSNP

L'équipe des OSNP vous remercie pour cette année riche en rencontres, en nouveautés et en communication !

C'est grâce à vous tous, médecins effecteurs et régulateurs, infirmiers libéraux, secrétaires des médecins généralistes, CSNP et dentistes que nous pouvons accomplir nos missions de demandes d'actes de soins non programmés.

Passez de belles fêtes de fin d'année ! Rendez-vous en 2026 pour continuer ensemble cette belle aventure.

L'équipe des OSNP

L'agenda

- **Jeudi 4 décembre 2025 :**
 - rencontre avec le service pédiatrique du GHRMSA - réflexion sur la filière pédiatrique du SAS 68
 - Webinaire **SAS/SAMU/ADOPS** à partir de 20h
- **Jeudi 18 décembre 2025 :**
 - réunion mensuelle OSNP
 - COTECH **SAMU/SAS**

Horaires d'ouverture des CSNP durant la période des fêtes:

- **CSNP Pfastatt : Le 24/12/2025 ferme à 16h**
 - **Fermé les 25, 26, 29 et 30/12/2025**
 - **Le 31/12/2025 ferme à 16h**
- **CSNP Roosevelt : Le 24/12/2025 ferme à 16h**
 - **Fermé le 25 et 26/12/2025**
 - **Le 31/12/2025 ferme à 16h**
 - **Fermé le 01,02,03 et 04/01/2026**

- CSNP Mulhouse : Le 24/12/2025 ferme à 17h
 - Fermé le 31/12/2025
- CSNP Thann : Pas de changement ouvert 7j/7 de 8h30 à 19h30

Vous avez une question ?

Un avis ou une idée à partager ?

Vous souhaitez recevoir les newsletters SAS'Partage dès leur sortie ?

Vous aimeriez que la prochaine newsletter parle d'un sujet particulier ?

Contactez nous !

Prochaine parution SAS 'Partage : 10 janvier 2026

[Contactez-nous](#)

SAS 68
Libéral

Association
SAS 68 Libéral

20 rue du Dr René Laennec,
68100 MULHOUSE

Téléphone : 03 89 64 70 15

contact@sas68liberal.fr

www.sas68liberal.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

